

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/20/09/03

Date de convocation :

19/09/2024

Objet de la délibération :

**Demande de subvention  
au département du  
Doubs pour les travaux  
d'assainissement**

**Nota – Le Maire certifie**

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Epeugney le

16/09/2024

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

27/09/2024

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
15.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trente août à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMÓNIN, Mme Sonia  
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane  
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas  
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel  
CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Gwenaél LE GALLO,  
M. Patrick CAULIER, M. Régis LAFON, M. François  
VIENNET, M. PRENANT Daniel, M. Edmond BARBA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le projet de des travaux d'assainissement ayant été validé  
par délibération le 20/09/2024, le maire présente le plan de  
financement prévisionnel.

Le coût prévisionnel est estimé à 45 465€ HT de travaux et  
4 629€ HT de maîtrise d'œuvre.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention  
assainissement du département du Doubs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant prévisionnel des travaux HT		<b>45 465.00 €</b>
Montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre HT		<b>4 629.00 €</b>
<b>Département du Doubs</b>	30%	<b>15 028.00 €</b>
<b>Fonds libres</b>	70%	<b>35 066.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au  
vote décide à l'unanimité des membres présents et  
représentés d'approuver le plan de financement  
prévisionnel, s'engage à réaliser l'opération  
d'assainissement collectif selon les principes de la Charte  
Qualité nationale pour les travaux sur les réseaux,

d'autoriser le maire à effectuer la demande de subvention au département du Doubs et signer les documents afférents.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance

Guillaume CRETIN

